

DELEGATION DE DROIT DE VOTE POUR L'ASSEMBLEE GENERALE 2024/2025
CHASSEUR INDIVIDUEL

FICHE 2

Adhérent non territorial au titre de détenteur d'un permis de chasser visé, validé pour l'année en cours

| | | |
|-----------------------------|---|------------------------------|
| Nom: Prénom: Adresse: | → | Collez votre timbre vote ici |
|-----------------------------|---|------------------------------|

Adhérents détenteurs d'un permis de chasser visé, validé donnant pouvoir à la personne ci-dessus désignée

| | |
|--|---|
| Signature de l'adhérent précédée de la mention "bon pour pouvoir" Adhérent 1 Timbre vote | Signature de l'adhérent précédée de la mention "bon pour pouvoir" Adhérent 2 Timbre vote |
| Signature de l'adhérent précédée de la mention "bon pour pouvoir" Adhérent 3 Timbre vote | Signature de l'adhérent précédée de la mention "bon pour pouvoir" Adhérent 4 Timbre vote |
| Signature de l'adhérent précédée de la mention "bon pour pouvoir" Adhérent 5 Timbre vote | Signature de l'adhérent précédée de la mention "bon pour pouvoir" Adhérent 6 Timbre vote |
| Signature de l'adhérent précédée de la mention "bon pour pouvoir" Adhérent 7 Timbre vote | Signature de l'adhérent précédée de la mention "bon pour pouvoir" Adhérent 8 Timbre vote |
| Signature de l'adhérent précédée de la mention "bon pour pouvoir" Adhérent 9 Timbre vote | Signature de l'adhérent précédée de la mention "bon pour pouvoir" Adhérent 10 Timbre vote |

POUR VOTER A L'ASSEMBLEE GENERALE 2024/2025

Vous devez impérativement nous retourner le ou les imprimés ci-joint correspondant à votre situation, accompagnés du nombre de timbres vote «39 2024/2025» correspondant.

Ils devront être collés, accompagnés obligatoirement de la signature des adhérents précédée de la mention "Bon pour pouvoir".

Le timbre vote est à décoller sur le volet de validation annuel du permis de chasser.

CES IMPRIMES DOIVENT NOUS PARVENIR AU PLUS TARD 20 JOURS AVANT L'ASSEMBLEE GENERALE

A RETOURNER A LA FEDERATION AVANT LE 16 MARS 2025